



COMITÉ CONSULTATIF DES PARTENAIRES MOBILITÉS RECRUTEMENT DE CITOYENS ET D'USAGERS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
15 OCTOBRE 2021

Dans le cadre de sa prise de compétence Mobilités, la Communauté de communes Granville Terre & Mer met en place un comité consultatif des partenaires. Elle appelle les habitants et les usagers des réseaux Néva et Nomad du territoire à candidater.

Un comité consultatif pour faire participer l'ensemble des acteurs aux politiques de mobilité

La loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités prévoit que les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) instaurent une nouvelle instance de gouvernance consultative, dont elles fixent la composition et les modalités de fonctionnement. L'objectif : renforcer la coopération et garantir le dialogue permanent entre l'AOM, les usagers, les habitants et les employeurs, qui sont à la fois financeurs à travers les recettes ou les impôts locaux (dont le versement mobilité) et bénéficiaires des services de mobilité mis en place.

Ainsi, la Communauté de communes Granville Terre & Mer, devenue AOM depuis le 1^{er} juillet 2021, s'inscrit dans une logique de coconstruction et recherche des citoyens intéressés par la mobilité du quotidien pour intégrer son comité des partenaires.

Cette instance, présidée par Stéphane Sorre, président de la Communauté de communes, ou sa vice-présidente en charge des Mobilités, Annaïg Le Jossic, va associer 35 membres issus de l'ensemble du territoire :

- des représentants employeurs publics et privés
- des représentants d'associations d'usagers et des usagers voyageurs des réseaux Néva et Nomad
- des habitants du territoire
- des élus de GTM

Une saisine obligatoire

Le comité des partenaires se réunira au moins 1 fois par an et sa saisine est obligatoire sur les sujets suivants :

- avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité
- avant toute évolution substantielle de la politique tarifaire
- sur la qualité des services et de l'information aux usagers voyageurs
- avant toute instauration ou évolution du taux du versement mobilité
- avant adoption du document de planification
- sur l'évaluation de la politique de mobilité

Contact presse : Sandra Poulain-Stein
02 14 24 01 70 – 06 75 00 31 40

Soyez acteur des mobilités sur votre territoire !



Appel à candidatures

Pour compléter son comité des partenaires, Granville Terre & Mer recherche :

- 1 usager Néva de + 16 ans
- 1 usager Nomad de + 16 ans
- 1 citoyen âgé de 16 à 64 ans

Rappel offre Néva [GTM]

- Lignes régulières Granville :
- ligne 1 : ZA du Taillais - Place Godal
- ligne 2 : Plage Saint-Nicolas - Cours Jonville

Rappel offre Nomad [Région]

- Lignes régulières :
- ligne 5 : Granville - Lison
- ligne 7 : Avranches - Granville
- ligne 8 : Granville - Le Mont-Saint-Michel
- Transport à la demande Nomad [réalisés en taxi] sur :
- Bassin de la Haye-Pesnel
- Bassin de Bréhal - Cérences
- Bassin de Granville - Jullouville

Pratique

Les volontaires devront se faire connaître auprès du service Mobilités de GTM avant le 28 octobre.

Un tirage au sort aura lieu le 29 octobre pour désigner les membres usagers et habitants, en vue de l'installation du comité des partenaires le 10 novembre.

Contact : Nathalie Marion, service Mobilités, 02 33 50 96 05 - n.marion@granville-terre-mer.fr

Je vous remercie de bien vouloir relayer cette campagne de recrutement auprès de vos lecteurs.

Soyez acteur des mobilités sur votre territoire !



Rejoignez notre comité des partenaires pour participer aux réflexions sur les solutions de mobilités existantes et à développer sur notre territoire.

- ✓ Vous avez plus de 16 ans
- ✓ Vous résidez sur une des 32 communes de Granville Terre et Mer
- ✓ Et/ou vous voyagez sur le réseau Néva ou Nomad sur le territoire

Envoyez vos coordonnées, avant le 28 octobre

à Nathalie MARION, service Mobilités
n.marion@granville-terre-mer.fr / 02 33 50 96 05

Un tirage au sort désignera les citoyens partenaires, pour une réunion d'installation le mercredi 10 novembre 2021

Composé de représentants d'employeurs publics et privés, de représentants d'associations d'usagers, d'habitants, d'utilisateurs des réseaux Néva et Nomad et d'élus, le comité des partenaires se réunira au moins 1 fois par an. GTM, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, devra le consulter avant l'adoption de tout document de planification et toute évolution substantielle de son offre, sur les orientations de sa politique tarifaire, sur la qualité de ses services et de son information, sur l'instauration ou l'évolution du taux de versement mobilité.

NOMAD **NÉVA**

